

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération
Approbation de
l'avenant 2 – Maitrise
d'œuvre – réhabilitation
de deux bâtiments
communaux pour la
création de logements
locatifs sociaux et
locaux associatifs ERP
- Marché 2023-03.

N°89/2025

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 08 JUILLET 2025

Le huit juillet deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, BURAVAND Julien, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à CATILLON Vincent), TEISSEDRE Christine (Pouvoir donné à BECCIU Jérémie).

Absents : FABRE Patrice.

M. Jany FROISSART a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que par délibération n° 137/2023 du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé d'attribuer la mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux bâtiments communaux et création de logements locatifs et locaux associatifs ERP à l'AGENCE D'ARCHITECTURE MARESTEIN GOURRAUD, au taux de 8.10 % pour un montant d'honoraires de 153 900 € HT selon un tableau de répartition des honoraires entre les différents cotraitants.

Un avenant a été pris par délibération n°137/2024 du 16 décembre 2024 concernant le changement de répartition des honoraires entre les différents cotraitants. Le montant du marché était resté inchangé.

M. FROISSART expose qu'il convient de prendre un deuxième avenant suite à l'actualisation des honoraires du marché de maitrise d'œuvre sur la base de 7% SOIT :

Forfait de l'acte d'engagement + 7% du montant réel des travaux phase APD - enveloppe financière du MO suivant article 8.2 du CCAP (détail de l'actualisation en annexe).

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à **40 578.24 € HT**,

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à **194 478.24 € HT** soit **233 373.89 € TTC**.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Après avoir pris connaissance des pièces du marché,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de l'avenant 2 – Maitrise d'œuvre – réhabilitation de deux bâtiments communaux pour la création de logements locatifs sociaux et locaux associatifs ERP - Marché 2023-03, à l'AGENCE D'ARCHITECTURE MARESTEIN GOURRAUD, pour un montant de **40 578.24 € HT**, soit **48 693.89 € TTC** correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à **194 478.24 € HT**, soit **233 373.89 € TTC**.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 02¹ de la MOE -ESPELIDO-ST Christophe

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de BOULBON
5 Place Victor BARBERIN
13150 BOULBON
Tél : 04.90.43 95 47

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

AGENCE D'ARCHITECTURE MARESTEIN.GOURRAUD
444 Mas DU Grand Fourchon 13200 ARLES.
Tel : 06 22 91 87 11
Marestein Eric : n° 39831689300013 , Gourraud Valérie: n° 39439007400018

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de
deux bâtiments communaux pour la création de
logements locatifs sociaux, et locaux associatifs ERP
MARCHE 2023-02

■ Ordre de service : **17/01/2024**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **153 900.00 HT**
- Montant TTC : **184 680.00 €.**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Actualisation des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de 7% SOIT :

Forfait de l'acte d'engagement + 7% du montant réel des travaux phase APD - enveloppe financière du MO suivant article 8.2 du CCAP

Dans notre cas plus 579 689.24 HT de travaux * 7% = 40 578.25 HT

Le maître d'œuvre gère la partie décoration et perçoit les honoraires.

- Incidence sur le délai de l'avenant : **OUI**

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **40 578.24**
- Montant TTC **48 693.89**
- **Sans objet**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- **Taux de la TVA : 20%**
- **Montant HT : 194 478.24**
- **Montant TTC : 233 373.89**

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. MARESTEIN Eric Mandataire du groupement	Arles le 21-06-2025	 ERIC MARESTEIN VALERIE GOURRAUD ARCHITECTES D.P.L.G. Mas du Grand Fourchon 13200 ARLES Tél. et Fax : 04 91 99 80

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.